

Établissements résidentiels communautaires Région de l'Ontario

21470-13-17-1944736

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC au plus tard à la date et l'heure de clôture indiquées dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. Définition des besoins

Le Service correctionnel du Canada (SCC) à l'intention d'attribuer un contrat de services d'établissements résidentiels communautaires pour délinquants adultes en libération conditionnelle, qui consistent à fournir des services d'hébergement, de sécurité et de soutien aux délinquants dans la région de Peterborough (Ontario).

1.1 Objectifs

Les établissements résidentiels communautaires représentent un lien avec la collectivité et ont pour but de favoriser la réussite de la réinsertion des délinquants dans la collectivité, tout en maintenant le niveau de gestion du risque jugé essentiel pour chaque personne. Ils contribuent à la gestion de ce risque en veillant à ce que des services d'hébergement, un encadrement et des interventions convenables soient en place tout en contribuant au soutien social et économique des délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition de façon à les aider à devenir des citoyens respectueux de la loi.

1.2 Tâches

L'entrepreneur doit notamment fournir les services suivants :

Offrir des services résidentiels aux délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition. Assurer une liaison continue avec les services de police locaux, les délinquants, le Service correctionnel du Canada et d'autres organismes ou partenaires communautaires.
Servir trois repas par jour, lesquels doivent être conformes au Guide alimentaire canadien.
Offrir des services de sécurité, y compris la présence d'employés éveillés sur les lieux 24 heures sur 24; vérifier périodiquement les activités des résidents et les endroits qu'ils fréquentent à l'extérieur du centre;
Offrir des services additionnels liés aux programmes aux délinquants ayant de très grands besoins.
Fournir des services de soutien personnel aux délinquants ayant des troubles mentaux.

1.3 Résultats prévus

Fournir des lits en établissement résidentiel au SCC pour les cas de permissions de sortir avec escorte, de semi-liberté, de libération conditionnelle totale et d'ordonnance de surveillance de longue durée être libéré dans la région de Peterborough.

Servir trois repas par jour aux résidents. Ces repas doivent répondre aux besoins nutritionnels selon le Guide alimentaire canadien.

Assurer la présence d'employés éveillés sur les lieux 24 heures sur 24.

Tenir un registre des activités quotidiennes des résidents.

Établissements résidentiels communautaires Région de l'Ontario

Respecter toutes les lois et tous les règlements territoriaux, provinciaux, municipaux et locaux applicables. Les locaux et le matériel de l'établissement doivent respecter tous les codes et règlements relatifs au zonage, à la santé, à la sécurité, à la construction et à la protection contre les incendies.

Le SCC peut demander la prestation de services additionnels ou spécialisés.

1.4 Normes de rendement

Fournir des services résidentiels aux délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition;
Assurer une liaison continue avec les services de police locaux, les délinquants, le Service correctionnel du Canada et d'autres organismes ou partenaires communautaires;
Servir trois repas par jour, lesquels doivent être conformes au Guide alimentaire canadien;
Offrir des services de sécurité, y compris la présence d'employés éveillés sur les lieux 24 heures sur 24; vérifier périodiquement les activités des résidents et les endroits qu'ils fréquentent à l'extérieur du centre;
Offrir des services additionnels liés aux programmes aux délinquants ayant de très grands besoins;
Fournir des services de soutien personnel aux délinquants ayant des troubles mentaux.

1.5 Produits livrables

- 1.5.1 Fournir des lits en établissement résidentiel pour les délinquants sous responsabilité fédérale en libération conditionnelle en région de Peterborough.
Servir trois repas par jour, lesquels doivent être conformes au Guide alimentaire canadien.
Fournir des services de sécurité, notamment la surveillance des activités des résidents et des endroits qu'ils fréquentent à l'extérieur du centre.
Soutenir les résidents dans leurs efforts de réinsertion en leur fournissant des services d'aiguillage de base vers des groupes de soutien dans la collectivité et d'autres organismes, selon les besoins de chaque résident.
Assurer une liaison continue avec les services de police locaux, les organismes communautaires et le Service correctionnel du Canada.
Présenter des rapports mensuels d'utilisation indiquant le total des places utilisées selon le nom, le numéro SED et le sexe des résidents.
Préparer un compte rendu mensuel de l'allocation de subsistance selon le nom, le numéro SED et le sexe de la personne.
Préparer des rapports sur les incidents à mesure qu'ils se produisent, y compris les plans d'action mensuels des résidents et les états financiers vérifiés annuels.
Préparer d'autres rapports exigés par le Service correctionnel du Canada, y compris les plans d'action mensuels des résidents.
Fournir tous les registres ou renseignements consignés sur les délinquants, à la demande du SCC.

1.5.2 Utilisation de papier

- a. Si du matériel imprimé est requis, l'impression recto verso en noir et blanc doit être utilisée par défaut, à moins d'indication contraire du responsable du projet.
- b. L'entrepreneur doit s'assurer que, pour le matériel imprimé, on a recours à du papier ayant un contenu en matières recyclées d'au moins 30 % ou ayant été certifié comme provenant d'une forêt gérée de façon durable.
- c. L'entrepreneur doit recycler les documents imprimés qui ne sont pas nécessaires (en conformité avec les exigences relatives à la sécurité).

1.6 Contraintes

Établissements résidentiels communautaires Région de l'Ontario

1.6.1 Emplacement des travaux

a. L'entrepreneur doit effectuer les travaux à 953 Avenue Clonsilla, Peterborough (Ontario), K0J 6Y8.

b. Déplacements

Aucun déplacement n'est prévu pour la réalisation des travaux dans le cadre du présent marché.

1.6.2 Langue de travail

L'entrepreneur doit travailler en anglais pour fournir les services et les livrables.

1.6.3 Exigences de sécurité

Le marché comporte les exigences relatives à la sécurité suivantes :

- a. L'entrepreneur doit, pendant toute la durée du marché, détenir une vérification d'organisme désigné (VOD) valide, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- b. Les employés de l'entrepreneur qui doivent accéder à des sites de travail de nature délicate doivent TOUS avoir une cote de fiabilité valide accordée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- c. Les marchés de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans le consentement écrit préalable de la DSIC de TPSGC.
- d. L'entrepreneur doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
Manuel de la sécurité industrielle (dernière version)

2. Exigences essentielles minimales

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

Les personnes/organisations doivent avoir la capacité de fournir des services résidentiels.

Expérience :

Un minimum de 5 ans d'expérience de travail avec des délinquants adultes en liberté conditionnelle dans un environnement résidentiel est exigé.

Les personnes/organisations doivent avoir les connaissances et l'expérience pertinentes liées au travail avec des délinquants adultes dans un milieu résidentiel.

Les personnes/organisations doivent avoir de l'expérience de travail auprès de délinquants adultes en libération conditionnelle.

Les personnes/organisations doivent avoir un réseau important et établi de ressources communautaires incluant des organismes, des professionnels et d'autres services près de l'établissement afin de répondre aux besoins du délinquant.

Établissements résidentiels communautaires Région de l'Ontario

3. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

4. Réserve en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Ce marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

5. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

Cet achat n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

La prestation de services résidentiels aux délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition exige une expérience considérable de travail auprès des délinquants et une compréhension poussée du système de justice pénale, des processus de réadaptation, ainsi que de la politique et des procédures du Service correctionnel du Canada. Certains organismes ont cette expérience; les organismes dont la liste suit ont fourni des services résidentiels aux délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition dans la collectivité pendant une période considérable et contribuent énormément à la sécurité publique en mettant à profit leur expérience et leurs connaissances concernant les risques que posent les intervenants et les programmes et processus en place pour atténuer ce risque.

7. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat : paragraphe D

(d) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

8. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de l'article de l'accord (ou des accords) commerciaux précisés :

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

9. Titre de propriété intellectuelle

Le Canada compte conserver le titre de toute propriété intellectuelle découlant du contrat proposé pour les raisons suivantes :

6.2 les éléments originaux ne peuvent appartenir à l'entrepreneur aux termes d'une loi, d'un règlement, ou d'une obligation antérieure contractée par Sa Majesté envers une tierce partie;

10. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le marché proposé est d'une durée de 8 mois, du 1 Août 2013 jusqu'au 31 Mars 2014 avec une option permettant de prolonger le contrat pendant 3 périodes supplémentaires de une année.

11. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du marché, y compris toutes les options, est de **837 642.00** \$ (TPS/TVH en sus).

Établissements résidentiels communautaires Région de l'Ontario

12. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Peterborough Community Chaplaincy
953 Avenue Clonsilla, Peterborough (Ontario)
K0J 6Y8

13. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date et l'heure de clôture lesquelles sont aussi précisées dans cet avis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

14. Date et heure de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités est le 29 juillet 2013 à 14 h (HAE).

15. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à :

Autorité contractante :

Shane Collins
Administrateur régional des marchés
Service correctionnel du Canada
Administration régionale (O)
443, rue Union
C.P. 1174
Kingston (Ontario)
K7L 4Y8
Téléphone : (613) 536-6127
Télécopieur : (613) 536-4571
Courriel : collinssd@csc-scc.gc.ca